



**Municipalité de  
Terrasse-Vaudreuil**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX  
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, lors d'une séance qui se tiendra au centre communautaire, 78, 7<sup>e</sup> Avenue, le mardi 9 mai 2017 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

**Lieu de dérogation**

**Nature**

69 à 71, 3 <sup>e</sup> Boulevard / Lot 1 574 825 / Zone Ra-2	Autoriser une marge latérale de 0,92 mètre pour le garage détaché existant en cour arrière en dérogation à l'article 800 du Règlement de zonage numéro 572 qui exige une marge latérale minimale de 1 mètre.
---	--

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal du 9 mai 2017.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce vingt et unième (21<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Lily Ducharme  
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la municipalité au [www.terrasse-vaudreuil.ca](http://www.terrasse-vaudreuil.ca)